

LA MAISON DES COLLINES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

LA MAISON DES COLLINES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LA MAISON DES COLLINES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA MAISON DES COLLINES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, LA MAISON DES COLLINES tire certains de ses produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, à l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et des actifs nets au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lévesque Marchand Welch, SENCRL¹

Gatineau (Québec)
Le 10 juin 2026

¹ Par Ricky Dumont, CPA auditeur

LA MAISON DES COLLINES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	806 355 \$	768 366 \$
Amortissement des apports reportés	53 253	56 209
Activités de levée de fonds	338 607	259 891
Dons	156 152	216 462
Don – Legs testamentaire	1 000 000	473 740
Revenu d'intérêts	9 851	10 434
	2 364 218	1 785 102
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	1 200 658	1 173 761
Honoraires professionnels	127 705	47 273
Amortissement des immobilisations corporelles	88 873	78 957
Activités de levée de fonds	86 511	53 028
Frais directs d'opération relatifs aux soins (annexe B)	27 041	29 789
Entretien et réparations	22 060	21 728
Assurances	13 921	15 193
Services Publics	10 174	10 253
Frais financiers	8 721	32 067
Fournitures de bureau	8 510	13 948
Déplacements et représentation	7 723	7 614
Publicité et promotion	6 075	5 940
Télécommunications	3 752	6 581
Dépenses informatiques	3 747	10 802
Frais bancaires et autres frais de plateforme	3 920	4 082
Formation	2 456	3 734
	1 621 847	1 514 750
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	742 371 \$	270 352 \$

Chiffres comparatifs (note 15)

LA MAISON DES COLLINES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Affecté (Note 16)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	-	\$ 911 424	\$ 206 660	\$ 1 118 084	\$ 847 732
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 166	(88 873)	830 078	742 371	270 352
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	129 235	(129 235)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	219 612	(219 612)	-	-
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	53 253	(53 253)	-	-
Variation de la subvention à recevoir	-	(13 000)	13 000	-	-
Affectation de l'exercice (note 16)	600 000	-	(600 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	601 166	\$ 1 211 651	\$ 47 638	\$ 1 860 455	\$ 1 118 084

LA MAISON DES COLLINES

BILAN

31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	54 426 \$	100 689 \$
Placement temporaire (note 3)	771 588	174 936
Apports à recevoir et autres créances (note 4)	66 099	76 889
Frais payés d'avance	9 426	8 993
	901 539	361 507
SUBVENTION À RECEVOIR (note 5)	247 000	260 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	2 368 450	2 328 088
	3 516 989 \$	2 949 595 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)	217 236 \$	89 348 \$
Apports reportés à court terme (note 8)	22 500	52 500
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	9 624
	239 736	151 472
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	209 988
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	1 416 798	1 470 051
	1 656 534	1 831 511
ACTIF NET		
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 16)	601 166	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 211 651	911 424
NON AFFECTÉ	47 638	206 660
	1 860 455	1 118 084
	3 516 989 \$	2 949 595 \$

Pour le conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

LA MAISON DES COLLINES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	742 371 \$	270 352 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	88 873	78 957
Apports afférents aux immobilisations corporelles	(53 253)	(56 209)
	777 991	293 100
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Apports à recevoir et autres créances	10 790	(43 323)
Subvention à recevoir	13 000	13 000
Frais payés d'avance	(433)	1 904
Comptes fournisseurs et frais courus	127 888	11 425
Apports reportés à court terme	(30 000)	32 500
	899 236	308 606
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(129 235)	(5 227)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(219 612)	(258 426)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	550 389	44 953
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	275 625	230 672
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	826 014 \$	275 625 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	54 426 \$	100 689 \$
Placement temporaire	771 588	174 936
	826 014 \$	275 625 \$

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Maison des Collines, une société privée sans capital-actions constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission de mettre en place une maison de soins palliatifs et de fournir des soins de qualité pour servir la région de la MRC des Collines. À titre d'organisme de bienfaisance, La Maison des Collines est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions à recevoir à court et long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances à payer.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les dons et autres contributions non attribuables à la construction du bâtiment sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'état des résultats.

Les promesses d'apports ne sont pas comptabilisées car leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Lorsqu'il est en mesure de les évaluer, l'organisme comptabilise à la juste valeur, à titre d'apport et de charge, les biens et services qu'il aurait dû se procurer sur le marché et qu'il reçoit gracieusement.

Aucun montant n'est comptabilisé à l'état des résultats pour tenir compte de la valeur du travail reçu gracieusement en bénévolat ainsi que les services offerts par la municipalité.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Bâtiment	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

	2026	2025
Compte Avantage entreprise	171 588 \$	174 936 \$
Placement épargne, 2,15%, échéant le 27 mai 2026	600 000	-
	771 588 \$	174 936 \$

LA MAISON DES COLLINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

4. APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2026	2025
Apports à recevoir	22 240 \$	36 280 \$
Subventions à recevoir ^(a)	15 000	19 250
Taxes de vente à recevoir	27 693	21 359
Intérêts courus à recevoir	1 166	-
	66 099 \$	76 889 \$

(a) La municipalité de Chelsea et Investissement Québec se sont engagés à verser à l'organisme des subventions annuelles, jusqu'en 2046 pour la municipalité de Chelsea, à titre de contribution pour la construction et l'aménagement d'une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Au 31 mars 2026, la portion court terme des subventions à recevoir correspond à 13 000 \$ de la municipalité de Chelsea et 2 000\$ à recevoir du CISSSO (13 000 \$ de la municipalité de Chelsea et 6 250 \$ de la municipalité de Val-des-Monts au 31 mars 2025).

5. SUBVENTION À RECEVOIR

La municipalité de Chelsea et Investissement Québec se sont engagés à verser à l'organisme des subventions annuelles, jusqu'en 2046 pour la municipalité de Chelsea, à titre de contribution pour la construction et l'aménagement d'une maison de soins palliatifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

	2026	2025
Municipalité de Chelsea	247 000 \$	260 000 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	1 \$	- \$	1 \$	1 \$
Bâtiment	2 696 250	472 277	2 223 973	2 291 379
Mobilier	222 629	88 832	133 797	26 957
Équipement informatique	59 662	48 983	10 679	9 751
Matériel informatique	5 425	5 425	-	-
	2 983 967 \$	615 517 \$	2 368 450 \$	2 328 088 \$

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	138 675 \$	22 788 \$
Sommes à remettre à l'État	11 016	8 197
Salaires et vacances à payer	67 545	58 363
	<u>217 236 \$</u>	<u>89 348 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS

L'organisme a reçu une subvention du Fonds de la relance économique. Ces sommes représentent du financement destinées à offrir des services au cours de l'exercice suivant.

	2026	2025
Solde au début	52 500 \$	20 000 \$
Montant encaissé au cours de l'exercice	30 000	52 500
Montant utilisé au cours de l'exercice	(60 000)	(20 000)
	<u>22 500 \$</u>	<u>52 500 \$</u>

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé des protocoles de subventions avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Selon cette entente, les sommes reçues doivent être consacrées au soutien de la mission globale de l'organisme.

10. DETTE À LONG TERME

	2026	2025
Emprunt d'un montant initial de 344 000 \$, intérêt au taux de 5,91% (5,91% en 2025) renouvelable annuellement en décembre, remboursable par des versements mensuels de 1 862 \$ (1 862 \$ en 2025) capital et intérêt le 1er de chaque mois débutant le 1er janvier 2022. Le solde de l'emprunt a été remboursé en totalité le 5 décembre 2025 par un paiement de 212 525 \$ incluant capital et intérêt.	- \$	219 612 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	9 624

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

10. DETTE À LONG TERME (suite)

- \$ 209 988 \$

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Maison des Collines s'est lancée dans une collecte de fonds pour la construction d'une maison offrant des soins palliatifs. Tous les dons et les apports collectés affectés à la construction représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges des prochains exercices telles que définies lors des campagnes de financement. Les montants collectés sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

	2026	2025
Apports reportés - bâtiments	1 369 828 \$	1 411 338 \$
Apports reportés - équipements	46 970	58 713
	1 416 798 \$	1 470 051 \$

	2026	2025
Solde au début	1 470 051 \$	1 526 260 \$
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(53 253)	(56 209)
Solde à la fin	1 416 798 \$	1 470 051 \$

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. GARANTIE

En vertu du protocole d'entente signé en juillet 2016 avec la municipalité de Chelsea concernant une aide financière totalisant 390 000 \$ pour la construction d'une maison à Wakefield offrant des soins palliatifs, la Maison des Collines s'est engagée à respecter certaines clauses dont entre autres la clause sur la résiliation indiquant que la municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente entente en tout temps sur avis écrit transmis à la corporation et d'exiger de la corporation le remboursement des sommes versées advenant l'inexécution par la corporation de l'une ou l'autre des obligations du présent protocole.

LA MAISON DES COLLINES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

14. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une bonne portion des produits de l'organisme, soit 30 % (39 % au 31 mars 2025), provient du Ministère de la santé et des services sociaux.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

16. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter une partie du legs testamentaire reçu au cours de l'exercice à des fins précises, et a créé une réserve générale de fonctionnement et une réserve destinée aux immobilisations. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Solde au 31 mars 2025	Affectation de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Solde au 31 mars 2026
Réserve générale de fonctionnement	- \$	241 166 \$	- \$	241 166 \$
Réserve destinée aux immobilisations	-	360 000	-	360 000
Total	- \$	601 166 \$	- \$	601 166 \$

LA MAISON DES COLLINES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais - fonctionnement et formation	714 930 \$	701 771 \$
Subventions municipalités	31 125	13 450
Fonds de la relance économique	-	20 000
Desjardins - Fonds d'aide au développement du milieu	30 000	30 000
Ministère de l'Emploi et Développement social du Canada	22 500	2 745
Coopérative funéraire de l'Outaouais	7 800	-
Autres subventions	-	400
	806 355 \$	768 366 \$

ANNEXE B - FRAIS DIRECTS D'OPÉRATION RELATIFS AUX SOINS

Nourritures et bouteilles d'eau	12 213 \$	11 721 \$
Fournitures et accessoires	-	363
Soins aux patients	12 295	15 677
Télévision	2 533	2 028
	27 041 \$	29 789 \$

Ces frais d'opération représentent les dépenses courantes qui sont destinées au fonctionnement de la Maison des Collines.

